



AVIS DE COURSE

Régates de Pentecôte 2022

5 et 6 juin 2022

Estuaire de la Gironde

Voile et Cercle Nautique de PAUILLAC

5 C

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles du championnat de l'Estuaire de la Gironde 2022.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles 7 jours avant la date de la compétition.
- 2.2 Les IC seront disponibles au téléchargement sur le site de la V.C.N.P., rubrique « les Régates – Calendrier et résultats », <http://www.vcnp.fr>.

Dans un souci de préservation de l'environnement, les IC ne seront pas distribuées sous forme papier.



3. COMMUNICATION

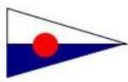
- 3.2 Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

La régata est ouverte à

- 4.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
A – B - C – D – E – R de la norme CE.
Pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.
- 4.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un RTG de 6 net.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription
- 4.3.1 a) *Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :*
 - soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.



b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 *Pour le bateau :*

- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles s'inscriront en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à ic.dulos@free.fr ET soptom44@gmail.com ET brigittelepiquet@aol.com au plus tard le **2 juin 2022**

5. DROITS A PAYER

Néant

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription et émargements :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Dimanche 5 juin 2022	11 h 15	12 h 00
Lundi 6 juin 2022	08 h 30	09 h 15

Lieu : *Mât de pavillons du Comité de Course, port de PAUILLAC*

⚠ Le dimanche 5 juin, les concurrents devront sortir du port avant 12 h 00

6.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)	Parcours
Dimanche 5 juin 2022	13 h 30	Toutes	Estuaire de la Gironde
Lundi 6 juin 2022	09 h 30	Toutes	Parcours devant Pauillac

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **10 h 30**

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type « côtier »
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est l'Estuaire de la Gironde, entre les bouées 28 et 60

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Le classement général sera établi sur le cumul des points obtenus lors des courses disputées.
- 9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec CVL **selon le découpage du championnat de l'Estuaire 2022**

	Groupes	RTG <u>net</u>
Flotte 1	A, B, C et D	RTG < 13,5
Flotte 3	C, D, R1, R2, R3 et L	13,5 ≤ RTG < 20,5
Flotte 5	D, R2, R3 et L	RTG ≥ 20,5



10. PLACE AU PORT

- 10.1 Gratuité de la place pour les concurrents dans le port de Pauillac **du 21 mai au 11 juin 2022**.
10.2 Vous devez **impérativement** contacter la capitainerie du port afin de la prévenir de votre arrivée pour la participation à cette régate.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. FESTIVITES ET REMISE DES PRIX

- 12.1 Le dimanche 5 juin, à partir de 19 h 00, sous chapiteau sur les quais de Pauillac, la **Voile et Cercle Nautique de Pauillac** organise un apéritif suivi d'un repas.



Menu {
6 huitres
Terrine d'agneau
Agneau grillé
Frites - Salade
Fromage de brebis
Canelé et crème anglaise



Participation de 25 € (Apéritif et vin compris)

Réservations pour la soirée avant le **samedi 28 mai impérativement**, auprès de :

Brigitte LE PIQUET :

 : 06 12 87 10 42

 : brigittelepiquet@aol.com

Les inscriptions se feront par équipage : précisez le nom du bateau, le nom et le nombre de convives.
AUCUNE inscription ne sera admise après le 28 mai, le nombre de places étant limité.

Ces inscriptions seront à confirmer lors des engagements le dimanche 5 juin.

- 12.2 Remise des prix de « Femmes à la barre » et des « Régates de Pentecôte » le **lundi 6 juin**, à partir de 16 h 00, au Club House de la V.C.N.P.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Jean-Claude DULOS

 : 06 77 18 87 08

 : jc.dulos@free.fr

15. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Pleine mer	Basse mer	Coefficient
Pauillac	5 juin 2022	10 h 22	16 h 56	51 / 48
Pauillac	6 juin 2022	11 h 13	17 h 42	45 / 43